

Département
du VAL d'OISE

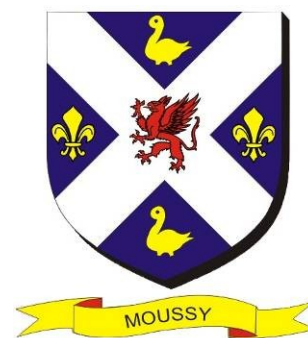
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation :
11/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine

Délibération du conseil municipal concernant l'octroi d'une aide exceptionnelle pour l'équipement en installation photovoltaïque autonome de Madame De Courcy – Domaine de la Gouline – 95640 MOUSSY

Le conseil municipal de Moussy, réuni en séance ordinaire le 17 septembre 2024, sous la présidence de monsieur le maire, a délibéré sur les points suivants :

Considérant la situation d'isolement de madame de Courcy dans le vallon de Gouline, à 2,5 km du village, sans raccordement au réseau électrique ;

Considérant l'importance d'assurer la sécurité de madame de Courcy, notamment en cas de problème de santé ou d'urgence, dans un contexte où le réseau téléphonique en cuivre doit être remplacé par la fibre au plus tard en 2027, nécessitant une alimentation électrique permanente ;

Considérant l'absence d'aides financières de l'État, de la Région ou d'autres organismes pour ce type d'installation photovoltaïque isolée ;

Considérant la décision du comité syndical du Parc naturel régional d'accorder une aide exceptionnelle de 6 000 € pour l'installation photovoltaïque autonome de madame de Courcy au domaine de la Gouline – 95640 MOUSSY dont le montant total des travaux s'élève à 24 514,43 € TTC ;

Considérant la volonté de la commune de Moussy d'être exemplaire en matière de développement durable et de soutien aux énergies renouvelables, en cohérence avec le Plan Climat (PCAET) de la communauté de communes Vexin centre ;

Considérant l'absence de CCAS communal et la légitimité de la mairie à accorder des aides à caractère social ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

1. D'accorder une aide exceptionnelle et unique d'un montant de 500 € pour compléter celle apportée par le Parc naturel régional, destinée à l'équipement en installation photovoltaïque autonome de madame de Courcy.
2. De rappeler que cette aide est de nature exceptionnelle et ne s'appliquera pas à d'autres demandes similaires.
3. De confirmer que cette aide s'inscrit dans une démarche symbolique et exemplaire de la commune en matière de développement durable et de soutien aux énergies renouvelables.
4. Si Mme de Courcy venait à vendre son bien dans un délai de 5 ans, elle devrait rembourser cette aide.

La présente délibération est adoptée et sera transmise aux services compétents pour suite à donner.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Moussy, le 17 Septembre 2024
Le maire,
Philippe HOUDAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20240917-Aide-InstalPhot-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2024

Publication : 23/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

